



LE RÉSEAU
DES COOPÉRATIVES
FUNÉRAIRES

PROFIL

Vol. 22, no 1

Le magazine des coopératives funéraires du Québec

Luce Des Aulniers

Questions de vie
ou de mort

Partagez
avec nous
votre passion
des cimetières

Site d'entraide pour les personnes endeuillées



La
Gentiane
www.lagentiane.org

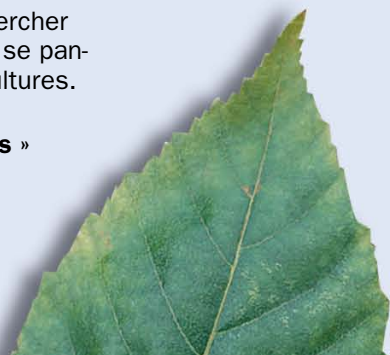
**Un lieu d'expression, d'information et d'échange
pour les personnes qui vivent un deuil.**

Sur La Gentiane, l'entraide n'a pas de frontières. Des gens de partout viennent y chercher le réconfort nécessaire pour continuer leur chemin. Des amitiés se créent, des cœurs se pansent, des larmes se cueillent tous les jours, et ce, dans le respect des différentes cultures.

Parce que « Les mêmes souffrances unissent mille fois plus que les mêmes joies »

- Lamartine -

La Gentiane est un service des coopératives funéraires du Québec



Vies à vies

Luce Des Aulniers

Questions de vie ou de mort ?

Quand on a rendez-vous avec une docteure en anthropologie¹ « spécialiste de la mort », on se doute bien que cela n'équivaut pas nécessairement à quelque chose de sinistre, mais on est loin d'être préparé à rencontrer son antithèse. Le geste vif, l'œil alerte et le rire facile, Luce Des Aulniers respire une telle vitalité qu'il est difficile de l'associer à quoi que ce soit de morbide. Et pour cause ! Son propos, constitué de passerelles entre la vie et la mort, scintille de lumière. Surtout, pas question de confondre ce qui appartient à chacun des mondes. Cette dame va d'une rive à l'autre, comme la mésange de la mangeoire à sa branche. Devant quelqu'un d'aussi vivant, aucun sujet n'est à l'abri de la contagion. Pas même la mort !

Par Maryse Dubé
marysedube@fcfq.qc.ca

La mort n'est pas un sujet facile, pourquoi avoir choisi d'y dédier une grande partie de votre vie ?

J'ai été assez tôt intriguée par le rapport au temps que les êtres humains développent tout au long de leur vie. Ça me paraît un indice vraiment précieux de notre rapport à la mort. Déjà petite, j'observais comment les gens mourraient de manière inégale. Par exemple en Afrique, je voyais des massacres, des épidémies, des cataclysmes, et je ne comprenais pas pourquoi ici on était aussi privilégiés. Nous sommes relativement protégés, notre espérance de vie est de loin meilleure. Ce fut donc pour moi un point de départ politique et culturel. Je me disais, comment se fait-il que la mort ne laisse pas le temps de vivre à certaines personnes ? À partir de l'évidence que les êtres humains ne naissent ni ne meurent de manière égale, une ouverture s'est faite et m'a fait prendre conscience que j'étais mortelle. La conscience de la mort, c'est fabuleux. Ça fait en sorte qu'on peut changer beaucoup de choses dans nos manières de vivre. Donc, ça concerne toujours la vie. Ça galvanise notre capacité de créer, d'être ensemble, de changer, et c'est pour ça que je dis que la mort, au fond, n'est pas un problème. À la rigueur, c'est une chance, parce que ça permet à la vie de se reconstituer. La mort des cellules, des animaux, les saisons... la vie se nourrit de la mort, et dans ce sens-là, c'est quelque chose de très sain... même si c'est dur à admettre.

Vous avez perdu votre mère à l'été 2008. Vos recherches sur la mort depuis plus de 30 ans vous ont-elles aidée à traverser l'épreuve ?

Comme dans tout domaine pour lequel on a des connaissances documentaires, ça fait en sorte qu'on vit les choses pleinement et qu'on est un peu capable de se regarder aller. On se permet de vivre les émotions complexes que soulève la mort d'une mère, d'entrer dans la peine et de l'explorer avec confiance. C'est notre premier lien au monde et quand une maman meurt, on se questionne sur les autres liens. On valide aussi la teneur de la relation qu'on a eue avec elle, sa propre personnalité, comment nous en sommes enrichis. Et puis même dans le deuil, la relation évolue, c'est quelque chose de vivant. Vous savez, on peut avoir une relation avec les morts, pour autant qu'on accepte que notre représentation de ce qu'ils sont et de l'aventure qu'on a eue ensemble puisse encore évoluer. Découvrir de nouvelles choses sur nous-mêmes et sur l'autre, c'est aussi une aventure ! Je pense qu'entre la tentation qu'on pourrait avoir de mettre le souvenir de la personne de côté et celle de la garder d'une façon immuable, il y a toute la possibilité de

¹ Luce Des Aulniers, docteure en anthropologie, professeure titulaire au Département de communication sociale et publique, attachée aux études sur la mort à l'UQAM — programme qu'elle a fondé en 1980 — et auteure de quelque 600 articles, chapitres de livres (sous sa direction ou non)

changer. D'abord à travers le grand chagrin, quand le manque te taraude, quand tu te demandes comment tu fais pour respirer, rester en vie. Puis, chemin faisant, le manque s'atténue et la douleur s'allège. Survient alors une autre sorte de chagrin qui n'est pas très documenté dans les théories du deuil et qui déroute beaucoup de monde : c'est qu'au bout d'un certain temps, tu réalises que tu peux vivre sans l'autre, et ça, ça fait de la peine. On pourrait dire alors que le deuil entre dans quelque chose de plus constructif où, sans t'en rendre compte, tu adoptes les qualités que tu aimais de cette personne. C'est ce que j'ai fait suite à la perte de Louis-Vincent Thomas.² J'ai réalisé quelques années après sa mort que je l'imitais. J'avais développé un type d'humour qui s'apparentait au sien. C'est une clé importante dans le deuil : constater qu'on est en train de changer. Pour beaucoup d'endeuillés, le problème c'est qu'ils veulent revenir comme avant. Mais on ne peut pas revenir comme avant.



Les connaissances permettent donc d'avoir certains repères, mais n'y a-t-il pas des pièges aussi à éviter ?

L'effet pervers, quand on a un savoir théorique, c'est de vouloir démontrer que l'on maîtrise le sujet en faisant l'étalage de ses connaissances, de vouloir comprendre trop vite ou encore d'imposer son savoir-faire ou ses schémas. Quand quelqu'un rencontre la mort dans sa vie, il a besoin d'être écouté dans sa singularité et non pas de se faire dire « *c'est normal* » ou « *je comprends* ». Trop souvent, on veut rassurer beaucoup trop vite.

Pour beaucoup d'endeuillés, le problème c'est qu'ils veulent revenir comme avant. Mais on ne peut pas revenir comme avant.

À travers la mouvance des pratiques funéraires que nous connaissons actuellement, y a-t-il quelque chose qui vous choque ou qui vous dérange plus particulièrement ?

Depuis le début de l'humanité, on a eu différentes façons de concevoir la mort, mais on prenait toujours acte de cette réalité, notamment à travers le rite, et ça a toujours servi la survie sociale et individuelle. Actuellement, on estime qu'on peut contourner la réalité de la mort par une manière abstraite, virtuelle, de concevoir les rapports humains et de faire disparaître ce qui n'est pas source de jouissance immédiate. On croit que le fait d'éviter la souffrance rend les gens plus heureux. Sans aller jusqu'à dire que c'est par la douleur qu'on grandit, je dirais que si tu n'es pas capable de toucher la souffrance et le chagrin, tu n'es pas non plus capable de toucher le plaisir. Il y a une telle crainte de la souffrance, qu'on s'empêche de la ressentir, et ça fait en sorte que ce qui entoure la mort est vécu très souvent comme quelque chose dont il faut se débarrasser. Mais il y a un prix à payer à ces conduites. C'est d'ailleurs le propos de mon travail sur la fascination.³

Est-ce que cette crainte pourrait expliquer la venue des bars à l'intérieur de certaines maisons funéraires ?

J'ai pu moi-même observer un de ces endroits lors du décès d'amis. Quand on entre, on a l'impression d'un cocktail dînatoire où il y a une forme d'effusion artificielle suscitée par l'ingestion d'alcool. Le mort est relégué au fond de la salle, et bien des gens se sentent même gênés d'aller se recueillir auprès de lui. Un jour, dès l'arrivée, j'ai été happée par une connaissance qui me parlait sans arrêt. Quand je lui ai dit vouloir aller auprès du mort, je me suis fait répondre qu'il voudrait sans doute qu'on reste là, ensemble, à se parler entre vivants. Je suis bien d'accord pour qu'il y ait un temps de socialisation avec un verre lors des funérailles. Mais ce temps-là est à la fin, une fois qu'on a accompli notre devoir envers le mort et qu'une série de gestes rituels ont eu lieu à son égard. Actuellement, tout est confondu. Je pense tout de même que la société dans laquelle on est s'occupe davantage des morts qu'elle en a l'air. Là-dessus, je renvoie à la sensibilité des artistes, des écrivains. Même si on a une tendance à mettre les morts de côté et à faire comme s'ils n'existaient pas, quand on regarde attentivement, on retrouve à travers plusieurs véhicules culturels une conscience de la fragilité et de la précarité de l'être humain et de la planète.

² LOUIS-VINCENT THOMAS, Anthropologue français (1922-1994) spécialiste de l'Afrique et créateur de la thanatologie.

³ Des Aulniers Luce, La Fascination - Nouveau désir d'éternité, Presses de l'Université du Québec, collection Santé et Société, 2009

Vous dites que nous avons un devoir envers nos morts. Ce devoir se traduirait comment aujourd'hui ?

Ça se traduirait d'abord en prenant soin de ce qu'ils nous ont transmis, puis en considérant qu'il y a une société des vivants et qu'il y a une société des morts. Et ce n'est pas du tout ésotérique. Sans avoir recours aux formes de survie dans l'au-delà, notamment à travers les philosophies et les religions, on pourrait commencer par se dire que les morts doivent bien être quelque part... Est-ce un lieu spirituel défini, évanescent ? Peu importe. Quand on accueille la réalité de la mort au moment où elle survient, ça fait de nous des gens plus lucides et ça nous permet de mettre les morts à leur place, peu à peu. L'humanité a toujours senti le besoin de lieux collectifs, partageables, où l'on peut se souvenir de notre destin commun. C'est un peu dangereux de privatiser son mort, comme le font ceux qui gardent les cendres à la maison.

Pourquoi ?

Parce que le travail de deuil, c'est d'abord de renoncer à ce qui fut et c'est donc d'aménager un endroit qui correspond à l'univers des morts, ce qui n'empêche pas d'avoir des souvenirs tangibles : des photos, des vêtements, des œuvres, tout ce qu'on veut. Mais c'est beaucoup demander aux êtres humains que de se détacher tranquillement de leurs morts en gardant les cendres sur le manteau de la cheminée ou encore dans un coin de leur cour.

Et qu'en est-il de ceux qui dispersent les cendres ?

On présuppose qu'on n'a pas besoin des restes physiques pour se souvenir, l'image suffit. Sous des arguments d'union avec la Nature, on accélère la dispersion que signifie déjà la mort, qui est dissolution de l'être, et partage de ses biens. On ignore encore l'effet à long terme de ces



pratiques, mais dans le « maintien à domicile » des cendres comme dans leur dispersion, ce qui demeure éloquent, c'est la disparition de la collectivité des morts.

C'est beaucoup demander aux êtres humains que de se détacher tranquillement de leurs morts en gardant les cendres sur le manteau de la cheminée.

Dans le récent livre que vous avez publié, vous parlez de la fascination qui entoure la mort et qui fait courir les foules à des expositions comme « Bodies ». N'est-il pas paradoxal qu'en même temps, les gens veulent de moins en moins exposer leurs morts au moment des funérailles ?

Ce qui nous fascine, c'est la mort hors de l'ordinaire. La mort banale est trop terre-à-terre. D'une certaine façon, on a besoin de la mort pour autant qu'elle soit créée de toutes pièces, comme au cinéma. Aux funérailles, on expose moins les corps parce qu'ils sont la représentation parfaite de notre finitude, et c'est précisément ce qu'on ne veut pas voir, que nous sommes des humains voués à mourir ! Certains diront « *Je n'ai pas besoin de le voir, j'étais à son chevet quand il est mort.* » D'abord, cette personne-là n'existait pas uniquement pour ceux qui l'ont vue au moment de l'agonie. Ensuite, par rapport à l'éducation des générations actuelles, comment voulez-vous sortir d'une représentation de la mort autre que la virtualité des jeux vidéo, s'il n'y a aucun lieu pour la voir de près, s'y confronter ? C'est sûr que ça donne un choc, est-ce une raison pour l'éviter ? D'autant plus que les vivants peuvent ainsi se « *rameuter* » et se rebrancher sur leur vitalité profonde.





Mais aujourd'hui les gens sont pressés, ils veulent passer à autre chose, ils choisissent donc généralement des rituels qui ne dérangent pas. Ça devient un mot d'ordre, à un point tel que les gens veulent mourir plus vite pour ne pas être un fardeau; ils ne veulent pas déranger. Mais déranger qui? Quoi? On pourrait se poser la question.

Quand vous parlez de rituels, quelle distinction faites-vous par rapport à une routine ?

Dans le rituel, comme dans la routine d'ailleurs, il y a un aspect répétitif qui fait du bien, qui apporte confort, plaisir ou repères sécurisants. Ce qui fait la différence entre les deux, c'est que le rituel permet de se relier à quelque chose de plus grand que soi, quelque chose de transcendant qui dépasse l'expérience individuelle du moment. Ce que la routine ne fait pas.

Pourrait-on dire que cette capacité à se connecter à quelque chose de plus grand que soi s'apparente au « sacré » ?

En fait, le sacré c'est ce qui est le plus important, le plus valable, le plus précieux. Quand tu parles de sacré, c'est qu'il y a une hiérarchie de valeurs qui fait que cette chose-là est incontournable. Le sacré c'est aussi ce qui est mystérieux et qui dépasse notre entendement. Quelque chose sur lequel on n'a pas nécessairement une prise. Donc, à ce niveau-là, le mystère peut être quelque chose de sacré, parce que c'est quelque chose qui me limite et que je ne peux pas contrôler, mais qui tire vers le haut. C'est un moteur.

Votre expertise est reconnue internationalement et vous êtes sollicitée de toutes parts. Toutefois, malgré vos multiples engagements, vous avez accepté de vous investir dans l'élaboration du programme de perfectionnement La Symphonie⁴, mis sur pied par le mouvement des coopératives funéraires. Y a-t-il une raison à cela ?

Il y en a plusieurs. Pour moi, l'esprit coopératif, dans ce que ça veut dire de solidarité active, dans ce que ça entraîne comme mise en commun des forces créatrices au service de tous, c'est fondamental. Particulièrement pour lutter contre le capitalisme sauvage. Encore ici, mes choix relèvent d'un engagement politique, d'une lecture des rapports de pouvoir. Le coopératisme m'apparaît être la meilleure façon de se sortir des crises multiples dans lesquelles on se débat. Aussi, je suis très très contente de participer à certains projets des coopératives funéraires car ça me permet de transmettre des choses que j'ai analysées parce que j'ai passé des années à les étudier, à les explorer avec des gens de première ligne. Puis, de façon très concrète, le travail d'équipe de La Symphonie se fait dans un esprit de liberté, avec une volonté de comprendre et d'améliorer le sort de nos contemporains. C'est rare. Il y a une telle ferveur, une telle jeunesse d'esprit... C'est une énergie qui fait boule de neige et il n'est pas question que je boude ce plaisir!

Le coopératisme m'apparaît être la meilleure façon de se sortir des crises multiples dans lesquelles on se débat.

Quel aspect le plus important reprenez-vous de ce que vous avez appris sur la mort ?

Romain Gary disait que la plus grande force spirituelle de l'humanité, c'est la bêtise. Il me semble que c'est aussi la solidarité. Et devant la mort, il y a les deux : de la bêtise et de la solidarité. Maintenant, comment ne pas mourir comme humanité et comment ne pas faire mourir notre planète? Voilà l'enjeu principal. Si vous voulez atténuer votre angoisse par rapport à la mort, mettez-la au service de la création du vivant. Qu'est-ce qui fait qu'on est plus vivant comme être humain? Comment être assez inventif pour se préoccuper d'une façon active et concrète de ne pas mourir avant son temps? De ne pas faire crever tout le monde autour par notre manière de consommer et de concevoir le temps? Autant dans notre quotidien que dans nos rapports entre les sociétés, les États, les cultures, le peu qu'on peut faire, est-ce qu'on le fait? Big deal!

Si vous voulez atténuer votre angoisse par rapport à la mort, mettez-la au service de la création du vivant. ■

⁴ La Symphonie est une approche de service à la clientèle développée par le mouvement des coopératives funéraires. Cette approche est axée sur la recherche de sens dans les funérailles.



DEVENIR MEMBRE
D'UNE COOPÉRATIVE
FUNÉRAIRE



10 bonnes raisons

PAR MON ADHÉSION À LA COOPÉRATIVE...

1. Je réalise des économies sur les services funéraires.
2. J'encourage une organisation entièrement québécoise.
3. Je choisis une entreprise qui se distingue par son approche humaine et professionnelle.
4. J'adhère à une entreprise qui correspond à mes valeurs d'entraide, d'équité et d'engagement envers le milieu.
5. J'ai accès au programme Solidarité (soutien financier lors de la perte d'un enfant).
6. J'obtiens des produits et des services de qualité qui répondent vraiment à mes besoins.
7. J'ai accès gratuitement à de l'information objective et de la documentation pratique.
8. Je peux participer à la prise de décision et aux activités de ma coopérative.
9. J'ai la possibilité de transférer mon contrat d'arrangements funéraires préalables dans 100 points de service au Québec.
10. Je joins un réseau qui compte plus de 150 000 membres présents partout à travers le Québec.

MA COOPÉRATIVE FUNÉRAIRE, UN CHOIX QUI M'APPARTIENT



LE RÉSEAU
DES COOPÉRATIVES
FUNÉRAIRES

Le directeur de funérailles

L'ange gardien au service des familles

Par Maryse Dubé



Lorsque survient le décès d'un être cher, plusieurs aspects doivent être abordés, dont le déroulement des funérailles. Après avoir contacté votre coopérative funéraire, vous avez rencontré un conseiller qui vous a aidé à prendre des décisions qui correspondent au meilleur de votre intérêt et de celui du défunt. Vient maintenant le temps de mettre en action ce que vous voulez vivre et faire vivre à vos proches au moment des adieux.

Pour vous accompagner dans cette démarche, vous pouvez compter sur la présence d'une personne ressource d'expérience : le directeur de funérailles. On comprend que ce rôle consiste à prendre en charge le déroulement des funérailles, mais la plupart des gens seraient bien embêtés d'avoir à expliquer ce que ça implique au juste.

Pour nous en parler, nous avons rencontré monsieur Raymond Petit de la Coopérative funéraire de l'Estrie. Monsieur Petit a 15 ans de métier dans le milieu funéraire, dont 6 ans comme directeur de funérailles. Selon monsieur Petit, c'est un poste clé : « *Nous sommes en quelque sorte un allié pour les familles en deuil. Les familles ont besoin de savoir qu'elles peuvent compter sur nous pour que les funérailles soient à la hauteur de leurs attentes.* » C'est d'autant plus vrai qu'il n'y aura pas de deuxième chance pour se reprendre en cas de pépins.

Par leur prévoyance, leur vigilance et leur présence d'esprit, les directeurs de funérailles agissent un peu comme des « anges gardiens ». Et ils ont fort à faire, car plusieurs étapes sont à franchir avant que le défunt n'arrive au lieu de son dernier repos, surtout depuis que les pratiques ont changé en matière de rituels funéraires. Voyons de plus près les étapes dont il est question ici.

Par leur prévoyance, leur vigilance et leur présence d'esprit, les directeurs de funérailles agissent un peu comme des « anges gardiens »

La rencontre préliminaire

Habituellement, le directeur des funérailles arrive une heure avant le départ du cortège, ou le début de la célébration quand celle-ci se déroule dans les locaux de la maison funéraire. « *Nous rencontrons le responsable de la famille dès notre arrivée, et nous abordons avec lui le déroulement des funérailles. C'est une étape très importante et très rassurante pour que la famille réalise que nous serons à leurs côtés en tout temps* », nous dit monsieur Petit qui, du même souffle, présente un aperçu des questions qui seront discutées :

- Y a-t-il des demandes ou des attentes spéciales?
- Des rituels particuliers sont-ils prévus? Souhaite-t-on participer plus activement à un rituel funéraire?
- Des prières, des témoignages ou des textes seront-ils lus? À quel endroit? À quel moment? Par qui?
- Que fait-on avec les fleurs? Lesquelles vont à l'église ou à la chapelle? La famille souhaite-t-elle en rapporter à la maison? Y aura-t-il une distribution de fleurs au cimetière?
- Quels objets seront laissés dans le cercueil? (lunettes, bijoux, montre, chapelet, crucifix, messages, fleurs, etc.) Lesquels seront récupérés par la famille proche? Quand seront-ils remis et à qui?
- Le cortège doit-il suivre un trajet particulier? Qui prendra place dans le véhicule de la famille?
- Désire-t-on assister à la mise en terre du cercueil ou de l'urne? Si oui, souhaite-t-on le faire en toute intimité ou avec tous?
- Qui seront les signataires des registres à l'église, au cimetière ou au columbarium?
- Lorsqu'il y a une réception après la cérémonie d'adieu, de quelle manière souhaite-t-on l'annoncer? Quand et par qui l'annonce se fera-t-elle? Où aura-t-elle lieu et qui sera invité?

À partir de là, se profilent déjà quatre étapes où le directeur des funérailles aura à jouer un rôle déterminant.

1. Le dernier adieu au salon funéraire

C'est là que la mise en scène commence. Traditionnellement, à cette étape, le directeur des funérailles limitait sa participation aux prières avant de procéder à la fermeture du cercueil. Mais avec l'évolution des pratiques funéraires, il arrive de plus en plus souvent que la famille ne souhaite pas de prières, mais demande un rituel plus personnalisé. Ainsi, il n'est pas rare que le directeur des funérailles soit sollicité pour organiser une haie d'honneur, lire un texte, faire entendre une pièce musicale à un moment précis, convier l'assistance à déposer des messages d'adieu au défunt, inviter la famille proche à souffler une bougie, à fermer le cercueil ou à toucher l'urne avant le départ pour la cérémonie.

Le dernier adieu au salon est un moment intense, rempli d'émotion, et c'est avec beaucoup d'attentions que le directeur des funérailles accompagnera la famille lors de cette étape difficile.

2. Le transport du défunt et le cortège funèbre

Lorsque la cérémonie se déroule à l'église ou dans tout autre lieu que la maison funéraire, le défunt est amené à

être déplacé. Toutes les coopératives funéraires offrent la possibilité de fournir des porteurs pour procéder au déplacement du cercueil, et cette équipe est généralement sous la supervision du directeur des funérailles. Rien n'est laissé au hasard, et celui-ci veille à ce que chacun des gestes posés le soit avec dignité et respect.

Cependant, il arrive assez régulièrement que les membres de la famille demandent à porter le cercueil. On les invite alors à se présenter une demi-heure plus tôt, afin de recevoir les indications nécessaires sur les règles d'usage. Mais parfois, le directeur de funérailles réalise qu'une personne n'aura pas la capacité d'agir comme porteur. Dès lors, il propose à la personne concernée de s'investir autrement, en portant la couronne de fleurs par exemple.

Les moeurs ont beau avoir changé sur plusieurs aspects, la vue de six porteurs bien alignés, marchant d'un pas solennel, cadencé, portant à sa dernière demeure la dépouille d'un être cher, demeure un rituel qui, à lui seul, exprime tout le décorum qu'exige un tel moment.

Peut-être n'est-il plus d'usage de se signer au passage d'un cortège, « *ni même de le laisser passer sans l'interrompre* » s'attriste monsieur Petit. Toutefois, quand on voit la mort passer devant soi, il est fort à parier que des élans de sympathies ne manqueront pas de fuser vers les personnes endeuillées. « *Il nous arrive de passer devant la maison du défunt ou de faire un détour quand c'est raisonnable. On est là pour rendre service à la famille par de petites attentions.* » Certains vont même jusqu'à déposer une fleur au seuil du domicile de la personne décédée.

3. La cérémonie funéraire

La cérémonie funéraire se déroule la plupart du temps à l'église ou à la chapelle du salon funéraire. Le directeur des funérailles est présent pour coordonner le déroulement avant, pendant et après la cérémonie, afin de s'assurer que les funérailles se déroulent selon les volontés exprimées par la famille ou l'officiant.

Certaines familles préfèrent recevoir les condoléances à l'église une heure avant plutôt qu'au salon funéraire. Les proches endeuillés ont une place importante dans le déroulement de la célébration. Ils peuvent porter l'urne, lire un texte, rendre un hommage, jouer d'un instrument de musique... on a même déjà vu une douzaine d'enfants pousser le cercueil jusqu'à l'avant.

Quels que soient les rituels qui ont été privilégiés, le directeur des funérailles verra à apporter un soutien de qualité empreint d'humanité. Et lorsqu'il le juge opportun, il peut rapidement prendre certaines initiatives pour encore mieux accompagner les familles en deuil. « *On incite les endeuillés à poser des gestes, et on leur offre une chance de s'impliquer quand c'est possible. Bien souvent, ça prend des yeux tout le tour de la tête pour s'assurer que personne n'est oublié* », ajoute monsieur Petit.

Quels que soient les rituels qui ont été privilégiés, le directeur des funérailles verra à apporter un soutien de qualité empreint d'humanité.

4. Le lieu du dernier repos

Le directeur des funérailles met tout en œuvre pour que le défunt soit mené à sa dernière demeure avec dignité, et s'assure que les rituels d'adieu se déroulent dans les meilleures conditions. Il doit être capable de composer avec les nouveautés, les imprévus ou les changements de dernière minute exprimés par la famille, particulièrement depuis l'apparition d'envols de colombes, de papillons ou de ballons. Notons tout de même que la bonne vieille poignée de terre est un rituel qui a toujours sa place et que plusieurs familles y ont recours. On pourrait dire la même chose à propos des fleurs : leur place est encore incontournable. Bien que le coussin de fleurs soit habituellement inhumé avec le défunt, le directeur des funérailles invite la famille à en prélever quelques-unes, de même que certaines fleurs peuvent être distribuées à l'assistance en guise de souvenir.

Quant à la mise en terre d'une urne, elle se fait dans un sac de velours. Les proches peuvent y ajouter une lettre, une fleur, ou des petits objets significatifs. La mise en niche au columbarium se fait avec la même solennité et permet également l'élaboration de rituels tout aussi bénéfiques aux personnes endeuillées.

Les situations difficiles...

Être un directeur de funérailles comporte toutefois certaines difficultés, et il arrive que leur cœur soit mis à rude épreuve. « *Ce n'est pas toujours évident de contenir ses émotions,* » souligne monsieur Petit. « *Quand il s'agit de funérailles d'enfants, c'est difficile pour tout le monde, pour nous aussi. Je me rappelle d'une fois, un petit garçon de quatre ans ne voulait pas laisser son jumeau seul au cimetière. Il ne voulait plus partir, c'était déchirant. Comment ne pas verser quelques larmes quand on est face à une telle situation.* »

Ils doivent aussi accompagner des familles brisées par les conflits, gérer des disputes sur place, des familles reconstituées, des « ex » qui se présentent... Alors, ils doivent parfois jouer le rôle de conciliateur, faire comprendre à un frère qui ne veut pas voir sa sœur qu'elle a aussi le droit d'assister aux funérailles de sa mère. « *Je pense qu'en dialoguant, on finit toujours par trouver une solution* », confirme-t-il.

Comme on peut le constater, être un « ange gardien » n'est pas un rôle de tout repos. C'est un profil d'emploi qui exige des talents de planificateur, d'organisateur, d'observateur, de médiateur et j'en passe. Mais avant tout, ce qu'on retient, c'est que ça demande de profondes qualités humaines qui permettent d'avoir le cœur ouvert à son prochain.

Maryse Dubé est cofondatrice de La Gentiane, un site d'entraide pour les personnes endeuillées offert par les coopératives funéraires du Québec.

Elle est une collaboratrice régulière de la Fédération des coopératives funéraires du Québec.



Raymond Petit,
directeur de funérailles
Coopérative funéraire
de l'Estrie

Ensemble, nous faisons mieux!

Les vertus des coopératives en temps de crise



L'économie mondiale vient de connaître une crise dont nous commençons à émerger. À l'heure où on l'on parle de reprise, on tente de tirer des leçons. À travers les bilans de pertes d'emploi et de fermetures d'entreprises, des voix s'élèvent de plus en plus pour énoncer ce qui devient une évidence : les coopératives obtiennent des résultats économiques supérieurs à la moyenne des entreprises, elles ont un taux de survie plus grand et elles auraient moins souffert de la crise. Bien sûr, la crise les a touchées, mais elles disposent d'atouts spécifiques qui leur ont permis de moins souffrir.

- L'ancrage local : Les décideurs de la coopérative sont des gens de la région, qui agissent pour le bien de la région. Les fonds de la coopérative proviennent de la région et restent propriété locale. De par leur nature, les coopératives sont donc ancrées dans leur territoire sans rachat ni délocalisation possible. Contrairement à certaines entreprises qui agissent à courte vue, les coopératives ont une vision à long terme de leur développement.
- La stabilité du capital : Les coopératives ont des réserves impartageables qui leur permettent d'assurer la transmission d'un patrimoine collectif de génération en génération. Cette réserve contribue à leur stabilité et leur donne les moyens de s'adapter en temps de crise.
- Le membership et la répartition des résultats : Dans une coopérative, le principe de démocratie domine : une personne = un vote. Les coopératives sont régies par des règles de solidarité, de répartition équitable des résultats, de responsabilité envers la communauté.
- La mission : Les coopératives sont centrées sur les besoins des membres, et non pas sur la recherche de profits ou les dividendes aux actionnaires. La coopérative appartient à ses membres, qu'ils soient clients, fournisseurs ou salariés.
- Les valeurs coopératives : La crise actuelle est aussi une crise des valeurs. La coopérative peut apporter des réponses satisfaisantes pour la redéfinition de nos valeurs. Dans une coopérative, tous veulent réussir, mais pas au détriment des autres. La création de richesse doit être collective.

Une formule d'espoir

Avec la crise du modèle capitaliste traditionnel, la formule coopérative est à nouveau regardée avec des yeux pleins d'espoir.

Dans un article paru en février dans *Le Monde* (*Les coopératives résistent à la crise*), on fait valoir que les coopératives de travail françaises ont mieux résisté que les autres entreprises à la crise. Alors que la plupart des entreprises perdaient des emplois, le secteur coopératif a accru ses effectifs. Du côté de la vente au détail, les coopératives françaises ont affiché une meilleure rentabilité que les autres formes juridiques : alors que les entreprises traditionnelles ont connu une chute de 0,3 % des ventes en 2009, les coopératives ont affiché une croissance de 4,9 %.

En Suisse, dans l'article *L'esprit coopératif pour sortir de la crise*, l'auteur fait valoir que ceux qui cherchent des modèles de gestion durable seraient bien inspirés de regarder du côté des coopératives suisses. « D'un point de vue historique, la coopérative traduit d'abord une idée libérale d'entraide : les commerçants, paysans et artisans se regroupaient pour acheter à meilleur prix les marchandises et obtenir des conditions de crédit plus favorables. Depuis 150 ans, tous les secteurs de la société se sont approprié cette idée. Les études révèlent que les périodes d'incertitude sociale voient la création d'un nombre particulièrement important de coopératives ».

Les coopératives sont centrées sur les besoins des membres, et non pas sur la recherche de profits ou les dividendes aux actionnaires.

Au Québec

Entre avril 2004 et mars 2008, 2000 emplois ont été créés au Québec par le mouvement coopératif. En ces temps économiques difficiles, les coopératives peuvent être une bouée de sauvetage pour plusieurs régions. « Il faut continuer de miser sur l'approche coopérative, qui a fait ses preuves », note Hélène Simard, présidente-directrice générale du Conseil québécois de la coopération et de la mutualité, en soulignant que 409 coopératives ont été créées depuis 2004 et que leur taux de survie après cinq ans était supérieur à celui des entreprises traditionnelles.



Toujours au Québec, entre 1997 et 2007, le taux de croissance moyen de l'emploi était de 5,4 % dans les coopératives, et de 2,1 % dans les autres formes de structure juridique. Par ailleurs, le taux de survie des coopératives demeure nettement supérieur à celui des autres types d'entreprise : 44,3 % après dix ans pour les coopératives, et 19,5 % pour les autres types d'entreprises.

Il faut savoir profiter des crises et de la volonté de changement qu'elles suscitent pour construire un autre monde, souligne par ailleurs un collectif d'auteurs. « L'économie capitaliste doit croître pour survivre et ce modèle est dorénavant incompatible avec la réalité écologique et économique. Pour contrebalancer celle-ci, il faut encourager l'économie sociale, notamment les coopératives ». C'est, en résumé, la position de Jean-François Lisée, journaliste et directeur du Centre d'études et de recherches internationales de l'Université de Montréal (CÉRIUM), dans *Imaginer l'après-crise*, publié à l'automne 2009.

« L'économie sociale occupe présentement 15 % du produit intérieur brut (PIB) du Québec. Cette proportion est la même aux États-Unis ou en France », explique M. Lisée. « L'économie sociale a la particularité de ne pas avoir une obligation de croissance et de rendement. Son activité économique doit absolument être socialement utile sous peine de n'avoir ni fournisseur, ni client. » Le directeur du CÉRIUM est ambitieux : il aimerait que l'économie sociale représente jusqu'à 60 % du PIB du Québec en 2060.

Soutenir un pays en crise

Haïti n'a pas le luxe de se questionner sur les impacts de la crise économique. Le séisme qui a ravagé le pays a causé des dégâts d'une ampleur incroyable. Cette catastrophe humaine exige en contrepartie une solidarité et une générosité rarement égalées de la part de tous les pays.

SOCODEVI et la Fondation SOCODEVI ont mis en place un fonds pour venir en aide aux coopératives tou-

chées par le puissant séisme qui a secoué Haïti. Ce fonds permettra de soutenir les efforts de coopératives et les aider à reprendre leurs activités régulières. La population est invitée à faire un don en ligne en toute sécurité sur le www.socodevi.org (*CanaDon*) ou par la poste à l'adresse suivante : 850, avenue Ernest Gagnon, bureau 160, Québec, G1S 4S2.

Rappelons qu'en Haïti, 80 % de la population vit sous le seuil de la pauvreté. Depuis 1986, SOCODEVI a accompagné des coopératives et des associations dans divers projets et dans différentes régions. Les coopératives ont grandement contribué à la réduction de la pauvreté, à la création d'emplois et à l'intégration sociale.

« À court terme, une aide humanitaire d'une envergure exceptionnelle est nécessaire, souligne le président de la Fondation SOCODEVI, monsieur André Lamothe. À moyen terme, il faudra aider le peuple haïtien à repartir la roue économique et ainsi lui redonner espoir en l'avenir, dans la dignité. »

Fondée en 1985, SOCODEVI (Société de coopération pour le développement international) est un réseau canadien d'entreprises coopératives et mutualistes dont le siège social est à Québec et qui partage son expertise technique et son savoir-faire avec ses partenaires dans les pays en développement.

La Fondation SOCODEVI, créée en 2005, recueille des dons afin d'appuyer financièrement des communautés locales et des organisations de type associatif (coopératives et mutuelles) qui se situent dans des pays en voie de développement.

Réjean Laflamme

Président

Fédération des coopératives funéraires du Québec

J'aimerais savoir

Vous vous posez des questions sur un sujet entourant la mort ou le secteur funéraire? Le mouvement des coopératives funéraires compte tout un réseau de personnes dévouées et compétentes qui se feront un plaisir d'alimenter ces pages.

Vous avez des questions ? Faites-nous-les parvenir à :

Chronique J'aimerais savoir

Revue Profil

548, rue Dufferin, Sherbrooke (QC) J1H 4N1

Ou par courriel à profil@fcfq.qc.ca

Nous vous demanderons la permission avant d'inscrire votre nom.



Qu'arrive-t-il quand on veut procéder à une inhumation (enterrement) l'hiver et que le sol est gelé ?

Au Québec, malgré le climat rigoureux que nous retrouvons à certains moments de l'hiver, plusieurs cimetières font des inhumations tout au long de l'année, sans relâche. Pour les autres, les mises en terre sont généralement suspendues entre le 1^{er} novembre et le 30 avril. On procède alors à la mise en charnier des cercueils.

Un charnier est une bâtisse située sur le cimetière. Ce bâtiment est érigé sur du béton et n'est pas isolé, afin de conserver les corps embaumés au froid. De petites ouvertures sont pratiquées dans les murs pour que l'air puisse circuler. Malgré tout, le degré élevé d'humidité peut modifier l'état des cercueils. De quatre à huit cercueils peuvent être entreposés sur des tablettes disposées de chaque côté de l'entrée. Quand les places sont insuffi-

santes ou quand il n'y a pas de charnier, des ententes sont prises entre les cimetières pour combler les besoins. Ce lieu n'est pas accessible aux familles.

En ce qui concerne les cendres, celles-ci sont simplement conservées dans une pièce de l'entreprise funéraire qui a procédé aux funérailles.

Au moment du dégel, la famille est invitée à assister à une cérémonie lors de l'inhumation du défunt. Deux témoins doivent être présents pour signer le registre de sépulture. Ce registre devient une preuve que le corps a bel et bien été inhumé. Ceux qui assistent à la cérémonie peuvent introduire des rituels personnalisés afin d'adoucir cette étape qui soulève certaines émotions. Le soutien des proches est toujours apprécié par les endeuillés lors de cet événement.

Pierre-Paul Matte

Conseiller aux familles

Coopérative funéraire de l'Outaouais

Vous déménagez ?

Assurez-vous de continuer de recevoir votre revue *Profil* et toute l'information provenant de votre coopérative en nous faisant part de votre nouvelle adresse.

Vous pouvez le faire de diverses façons :

En téléphonant ou en écrivant à votre coopérative funéraire. Les coordonnées de votre coopérative se retrouvent dans les pages centrales ou au verso de cette revue.

En envoyant un courriel à la revue *Profil* à profil@fcfq.qc.ca. N'oubliez pas d'indiquer de quelle coopérative vous êtes membre.



Offrez-vous la possibilité de planter des arbres à la mémoire de nos défunts ?

Le mouvement des coopératives funéraires du Québec a développé un programme de plantations d'arbres, le projet Héritage. Pour chacune des funérailles traitées par les

14 coopératives participant à ce projet, un arbre est planté dans le but de cultiver le souvenir de nos défunts. Parce qu'au-delà de la mort, la vie continue, cette démarche a ainsi permis de planter près de 5500 arbres en 2009, ce qui se répètera en 2010.

Créé en 2008, le projet Héritage comporte un caractère d'intercoopération nord-sud entre le Québec et le Guatemala. Parmi les 5500 arbres, 50 % des arbres ont été plantés au Québec par la coopérative forestière Ferland-Boilleau située au Saguenay, et 50 % au Guatemala, par la coopérative forestière Chirepec. Le choix de procéder ainsi permet de reboiser des terrains expressément identifiés et de créer de l'emploi.

En plus de souligner le départ d'un proche, ce geste, plus que symbolique, revêt un caractère environnemental porteur de sens pour un nombre grandissant de personnes. Les familles sauront ainsi que la mémoire de l'être aimé continue d'être honorée sous la forme d'un bel arbre qui contribuera à protéger la vie.

Garry Lavoie

Directeur général

Coopérative funéraire des Deux Rives, Québec

Membre du comité de développement durable

Je connais la coopérative funéraire de ma région, mais y en a-t-il d'autres au Québec ?

Notre réseau compte 25 coopératives funéraires qui totalisent plus de 100 points de service. Certaines couvrent un large territoire, comme celle que je représente en Abitibi-Témiscamingue. Notre région étant moins densément peuplée que d'autres, la présence d'une coopérative qui couvre tout le territoire était une façon de desservir toute la population. Notre coopérative compte 7 points de service et peut desservir des familles sur tout le territoire. D'autres régions, telles que l'Estrie ou Québec, comptent plusieurs coopératives qui se répartissent les localités.

Comme nous valorisons davantage la coopération que la compétition, nous travaillons ensemble à développer de nouvelles coopératives dans les régions qui ne sont pas desservies. Nous permettons ainsi à plus de familles de profiter de cette alternative de choix. Ainsi, au cours des dernières années, nous avons contribué au développement de nouvelles coopératives à Gaspé et à Montréal. Au début de 2010, nous avons aussi reçu la charte de la toute nouvelle coopérative funéraire de Laval qui n'a pour l'instant qu'une existence sur papier, mais qui pourra accueillir ses premières familles d'ici un an ou deux.

Soulignons que notre réseau a aussi des membres auxiliaires dans les autres provinces du Canada, à Seattle et au Pérou. Pour avoir un portrait du réseau des coopératives funéraires, je vous invite à consulter le site web de notre fédération au www.fcfq.qc.ca.

Gilles Marseille

Président

Coopérative funéraire de l'Abitibi-Témiscamingue

Vice-président de la Fédération des coopératives funéraires du Québec



Ma Mutuelle **Mes valeurs**



mes assurances



mes besoins

ma famille



ma vie



PROMUTUEL

Tout commence par la confiance

promutuel.ca

Partagez avec nous votre passion des cimetières



Lieux de commémoration, sites historiques, témoins silencieux de notre passé – et de notre avenir – les cimetières suscitent à la fois frissons et fascination. Dans une entrevue accordée à Profil en 2004, l'anthropologue Serge Bouchard affirmait qu'un cimetière est un contrat de solidarité entre les vivants et les morts : « Je suis fasciné par la mémoire et la durée. Un cimetière, c'est un témoin du passé. On regarde les noms : il me semble que chacun a son histoire. Des gens ont pleuré, des gens se souviennent ».

On s'étonne quand même de découvrir que beaucoup de gens pratiquent le tourisme des cimetières. Enthousiasmés par la notoriété des personnes disparues, passionnés par la beauté naturelle ou le patrimoine architectural des lieux ou simplement désireux d'exercer un devoir de mémoire, les touristes des cimetières en rapportent parfois des photos magnifiques, dont celles-ci.



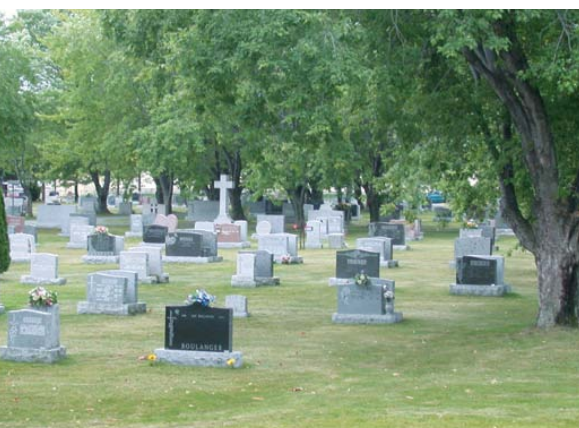
Cimetière de Prague (République tchèque)



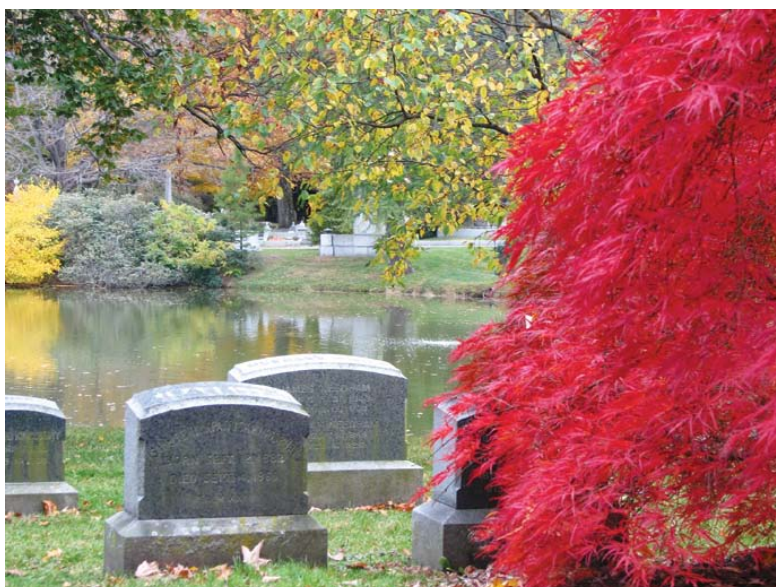
Cimetière du Mali

Il y a des cimetières tellement tristes que ça ne donne pas envie de mourir.

Michèle Bernier,
humoriste française



Cimetière Mont-Marie à Lévis



Cimetière de Boston



Cimetière du Père-Lachaise à Paris



Tombe et columbarium d'un cimetière péruvien



Un habitué des lieux



Cimetière écologique d'Angleterre



North East Magaree en Nouvelle-Écosse

Envoyez-nous vos photos de cimetières

Vous avez aussi une passion des cimetières et vous avez pris quelques clichés que vous aimeriez partager avec nos lecteurs? Transmettez votre photo de cimetière à *Profil* et indiquez-nous à quel endroit la photo a été prise. Si elle est retenue, elle pourrait être diffusée dans *Profil*, sur notre site web ou dans notre infolettre. N'oubliez pas d'indiquer votre nom et votre localité.

Par courriel à : profil@fcfq.qc.ca

Par courrier à : Revue Profil
548, rue Dufferin
Sherbrooke, QC J1H 4N1

Le décès d'un être cher et le Régime de rentes du Québec

Lors du décès d'un proche, il y a beaucoup de démarches à faire et de choses à penser. Il est bon de savoir que le Régime de rentes du Québec peut verser des prestations et que celles-ci peuvent être demandées simplement et rapidement.

La cotisation

Tout d'abord, la personne décédée doit avoir suffisamment cotisé au Régime de rentes du Québec pour donner droit à des prestations. Toute personne de 18 ans et plus qui a des revenus de travail excédant 3 500 \$ cotise au Régime. Ses cotisations offrent une protection financière de base au moment de la retraite et en cas d'invalidité, ainsi qu'une aide financière pour ses proches lors du décès. De façon générale, une personne qui a cotisé pendant 10 ans (ou moins dans certains cas) donnera droit à des prestations de survivants.

Les prestations de survivants

On nomme « prestations de survivants » les rentes et les prestations qui pourront être versées aux proches d'une personne décédée. Il y a trois types de prestations : la prestation de décès, la rente de conjoint survivant et la rente d'orphelin.

- La prestation de décès

La prestation de décès est un paiement unique de 2 500 \$. Elle est payable en premier lieu à la personne ou à l'organisme qui a payé les frais funéraires. Cependant, cette personne ou l'organisme doit fournir une preuve de paiement et présenter sa demande dans les 60 jours suivant le décès, sinon la prestation de décès est payable aux héritiers du défunt. De même, cette prestation pourrait leur être versée si la personne décédée avait déjà payé les frais de ses propres arrangements funéraires.

- La rente de conjoint survivant

La rente de conjoint survivant est destinée au conjoint de la personne décédée. Pour être reconnu comme conjoint, il faut être marié ou uni civilement avec la personne décédée ou avoir fait vie commune avec elle durant les trois années précédant le décès. Dans ce dernier cas, une seule année suffit si un enfant est né ou doit naître de leur union, si le couple a adopté un enfant ou si l'un des conjoints a adopté l'enfant de l'autre. Le montant de la rente varie selon l'âge du conjoint survivant et le fait d'avoir ou non à sa charge des enfants de la personne décédée. Il se situe entre 109 \$ et 776 \$ par mois en 2010.

- La rente d'orphelin

La personne qui a la charge d'un enfant mineur de la personne décédée pourrait recevoir une rente d'orphelin jusqu'à ce qu'il atteigne 18 ans. En 2010, la rente mensuelle d'orphelin est de 68,22 \$ par enfant.

Les avantages du service en ligne

La demande de prestations de survivants doit être faite à la Régie des rentes du Québec. Les trois types de prestations sont compris dans la même demande. La façon la plus simple et la plus rapide est de faire cette demande par Internet. En effet, le service en ligne présente de nombreux avantages, dont ceux-ci :



- les questions présentées sont adaptées à la prestation ou aux rentes que l'on demande;
- certaines sections communes à plus d'une prestation ne sont remplies qu'une seule fois;
- les pièces justificatives à fournir sont indiquées clairement à la fin de la demande;
- l'inscription au dépôt direct est incluse dans la demande;
- les délais postaux sont éliminés puisque la demande est transmise par Internet;
- le traitement de la demande est accéléré et facilité grâce aux validations automatiques qui se font au fur et à mesure, diminuant ainsi le risque d'oubli et d'erreur;
- le délai habituel de réponse pour une demande de rente de conjoint survivant reçue par Internet est plus court que pour une demande reçue par la poste (20 jours au lieu de 35 jours). Le délai peut cependant être plus long pour les conjoints de fait, car des renseignements attestant leur situation doivent être fournis.

Il est aussi possible de télécharger le formulaire de demande de prestations de survivants sur le site Web de la Régie ou de se procurer un exemplaire dans la plupart des salons funéraires.

Pour conclure

Le décès d'un proche est un événement incontournable. Savoir que l'on peut bénéficier d'une aide financière de base et utiliser des services facilitant la vie apporte sans contredit un soutien fort appréciable dans les circonstances.

Pour en savoir plus sur l'ensemble des démarches entourant le décès d'un proche, consultez la publication *Que faire lors d'un décès* de Services Québec (www.servicesquebec.gouv.qc.ca). Pour plus d'information sur les services offerts par la Régie des rentes du Québec, visitez son site Web au www.rrq.gouv.qc.ca.

Suzanne Naud
Conseillère en communication
Régie des rentes du Québec

Des nouvelles du réseau

Une coopératrice nous écrit

Mes salutations mais surtout mes félicitations à Maryse Dubé pour cette entrevue avec Claude Béland dans *Profil*. C'est sûrement une des meilleures entrevues avec un coopérateur québécois qu'il m'ait été donné de lire jusqu'à maintenant!

Madame Dubé a su faire ressortir l'authenticité de la démarche personnelle et de l'action citoyenne de monsieur Béland – quelle belle leçon de vie! – tout en mettant en évidence les résultats bien concrets de la coopération.

Colette Lebel, agr.
Directrice des affaires coopératives
La Coop fédérée



Grand lancement pour la Coopérative funéraire du Saguenay

C'est le 21 octobre dernier que les dirigeants de la Coopérative funéraire du Saguenay ont invité la population de la grande région du Saguenay à l'inauguration officielle de son tout nouveau complexe funéraire. Plus de 200 personnes étaient présentes pour visiter les installations ultra-modernes de la coopérative.

Déjà en position dominante dans son marché de Jonquière, la coopérative pourra maintenant offrir des salles de réception, un lieu de recueillement, un crématorium, etc. Ce complexe funéraire est assurément l'un des plus vastes du réseau et confirme la grande qualité de l'ensemble de nos installations.



Une coopérative funéraire à Laval

Une nouvelle coopérative funéraire s'ajoute à notre constellation : la Coopérative funéraire de Laval est née le 12 février dernier. Cette coopérative est issue de notre désir de développer quelques coopératives dans le marché du Grand Montréal.

Ainsi, un comité provisoire est maintenant en place autour du dynamique responsable, M. Jean Robitaille. Une campagne de recrutement est en cours avec un objectif de 300 personnes. Suivront les études de localisation et l'implantation du premier point de services.

Avec la lancée de la Coopérative funéraire de l'Île de Montréal, un projet d'expansion pour la Coopérative funéraire de la Rive-Sud de Montréal et le travail de terrain pour d'autres projets, nous devrions pouvoir offrir des services funéraires coopératifs aux quelques millions de personnes qui habitent Montréal et ses environs.

Grand départ pour la Coopérative funéraire de l'île de Montréal

Après seulement quelques mois d'opération, la Coopérative funéraire de l'île de Montréal obtient déjà d'excellents résultats. Les arrangements préalables, les nouveaux membres, la vente de parts privilégiées s'ajoutent aux nombreuses familles desservies et satisfaites. La Coopérative est déjà très sollicitée par les médias nationaux, principalement installés à Montréal. Elle a lancé récemment une campagne de vente de parts privilégiées institutionnelles qui lui permettra de donner un coup de pouce à son développement.



Le président de la coopérative, Bernard Giroux, est ici accompagné de promoteurs et membres. Photo : Michel Giroux.

Lancement de La Symphonie

C'est en compagnie des invités d'honneur, Claude Béland et Luce Desaulniers, que s'est tenu, en septembre dernier, le lancement du programme de formation *La Symphonie*. À cette occasion, nous avons aussi procédé à la remise officielle de diplômes pour les premières coopératives qui ont complété le programme, soit la Coopérative funéraire des Deux Rives, la Coopérative funéraire de la Mauricie et la Coopérative funéraire de l'Abitibi-Témiscamingue. Ces trois coopératives ont reçu la certification *La Symphonie* attestant que les conseillers, responsables de salons et directeurs de funérailles ont bénéficié des enseignements de cette formation et ont développé les compétences nécessaires à l'implantation de cette nouvelle approche auprès des clients.

Importante acquisition pour la Coopérative de l'Outaouais

C'est tout le mouvement coopératif qui peut se réjouir du bon coup de la Coopérative funéraire de l'Outaouais qui s'est porté acquéreur de certains actifs de la multinationale S.C.I. dans sa région.

Après avoir acquis la Résidence funéraire Gauvreau en 1995 et la Résidence funéraire Daniel Brunet en 1999, S.C.I. a décidé de se délester de ces installations pour les offrir à la coopérative. C'est ainsi que la CFO, après avoir tenté d'acheter Daniel Brunet en 1999, réussit à ravoier le tout en 2009. Cette acquisition représente trois nouveaux points de services à Gatineau, Masham et Buckingham pour une offre de services étendue.

Une fusion pour deux coopératives

Du côté de Québec, la Coopérative funéraire des Deux rives ajoute aussi de nouveaux points de services suite à la fusion avec la Coopérative funéraire Côte-de-Beaupré et l'acquisition de la Résidence funéraire Claude Dubeau. La Coopérative funéraire des Deux rives étend, elle aussi son territoire pour couvrir désormais Sainte-Anne-de-Beaupré, St-Ferréol-des-Neiges et St-Tite-des-Caps. La Coopérative funéraire Côte-de-Beaupré, vieille de 75 ans, poursuivra sa destinée au sein de la Coopérative funéraire des Deux rives.



Les directeurs généraux des 3 premières coopératives certifiées La Symphonie : Garry Lavoie, Coopérative funéraire des Deux Rives, Andrée Perron, Coopérative funéraire de la Mauricie, Patrick Blais, Coopérative funéraire de l'Abitibi-Témiscamingue.



Nos invités d'honneur, Claude Béland et Luce Desaulniers accompagnent le directeur général de la Fédération des coopératives funéraires du Québec, Alain Leclerc.



Faites durer le développement
Gagnez un séjour au Sénégal

Une opportunité unique

Dans le cadre de son 25^e anniversaire, SOCODEVI offre aux dirigeants, employés et membres de son réseau de coopératives et de mutuelles de participer à la 6^e édition du concours « Faites durer le développement ».

Les trois personnes gagnantes du concours auront le privilège de participer à un séjour de sensibilisation au Sénégal l'automne prochain ! D'une durée approximative de dix jours, ce voyage permettra aux participants d'en apprendre davantage sur les enjeux des projets menés par SOCODEVI dans ce pays tout en découvrant une nouvelle culture.

Tous les détails sur socodevi.org

PROFIL

Profil est publié deux fois l'an par la :
Fédération des coopératives funéraires du Québec
548, rue Dufferin
Sherbrooke (Québec) J1H 4N1

Téléphone : 819 566-6303
Télécopieur : 819 829-1593
Courriel : fcfq@reseaucoop.com
Site Internet : www.fcfq.qc.ca

Direction : Alain Leclerc
Rédaction et coordination : France Denis

Conception graphique :
Infografik design communication

Impression : MJB Litho

Coopératives funéraires participantes :
Coopérative funéraire des Deux Rives
Coopérative funéraire de l'Estrie
Centre funéraire coopératif du Granit
Coopérative funéraire de l'Île de Montréal
Coopérative funéraire JN Donais
Coopérative funéraire de la Mauricie
Coopérative funéraire de l'Outaouais
Coopérative funéraire de la Rive-Sud de Montréal
Coopérative funéraire de Saint-Hyacinthe
Résidence funéraire du Saguenay

Tirage : 72 900 exemplaires

La rédaction de *Profil* laisse aux auteurs et auteurs l'entière responsabilité de leurs opinions. Toute demande de reproduction doit être adressée à la Fédération des coopératives funéraires du Québec.

Dépôt légal : 2^e trimestre 2010
Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 1205-9269
Poste-publication, convention no 40034460

Soutenir les parents en deuil



Un simple geste de **Solidarité**

Lors du décès d'un enfant de 14 ans et moins,
la Coopérative assumera les coûts reliés à ses propres biens et services,
jusqu'à concurrence de 2 500 \$, sauf lorsqu'un programme gouvernemental s'applique.

Le programme Solidarité est réservé aux membres de la Coopérative.



LE RÉSEAU
DES COOPÉRATIVES
FUNÉRAIRES

Les arrangements préalables UNE SOLUTION POUR LE RESPECT DE MES VOLONTÉS



Faire ses arrangements funéraires préalables, c'est :

- faciliter les choix pour la famille et lui indiquer nos volontés quant à nos funérailles, en fonction de nos croyances personnelles et de notre budget;
- agir en consommateur averti, en prenant le temps de réfléchir à nos besoins;
- profiter de la tranquillité d'esprit que cette démarche peut procurer;
- permettre à nos proches de vivre une cérémonie d'adieu à notre image.

***C'est l'assurance de recevoir demain
des services au prix d'aujourd'hui.***

Votre arrangement préalable déménage avec vous !

Grâce à une entente entre les 25 coopératives funéraires du Québec, il est possible de transférer des arrangements préalables dans plus d'une centaine de localités au Québec.



LE RÉSEAU
DES COOPÉRATIVES
FUNÉRAIRES

Pour connaître la coopérative funéraire la plus près de chez vous ou pour obtenir de l'information sur les arrangements préalables :
819 566-6303, poste 21
www.fcfq.qc.ca • fcfq@reseaucoop.com